



## Arret de la Pension alimentaire

Par **BAUDET Manuel**, le **18/09/2017** à **10:13**

Bonjour,

Ma situation actuelle :

Divorcé depuis 2009, je verse une pension alimentaire pour mes 3 enfants.

A ma demande, mon ex femme et moi-même avons rendez vous pour une conciliation, car je souhaite arrêter la pension pour le plus grand âgé de 22 ans. Déscolarisé depuis 2012,(Scolarité très chaotique) qui n'a suivi que 2 formations (6 semaines et 9 mois) en 4 ans. Quand je me suis montré insistant pour obtenir des attestations de recherche d'emploi et ou de stages, formations, il s'est inscrit en capacité de droit, il suffisait juste de payer l'inscription. je n'ai jamais reçu de relevé de présence et / ou de notes.

Juste pour que sa mère puisse continuer a percevoir la pension.

En colère, il m'a avoué au téléphone, avoir un travail.. (Au noir, je pense)

Ma question est :

Lors de la conciliation, qui peut être présent a par mon ex-femme et moi même (Nous n'avons pas d'avocat).Est ce que les enfants majeurs peuvent être présent, si oui, puis-je refuser.

Merci

Merci